

COMMUNE DE FOREST
Service de l'Urbanisme
Chaussée de Bruxelles, 112
B – 1190 BRUXELLES

V/Réf : pu26155
N/Réf. : AVL/JMB/FRT-2.134/s.581
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : FOREST. Rue Jean-Baptiste Vanpé, 31.
Modification de la devanture commerciale, couverture de la cour arrière, ajout d'une
lucarne et de diverses annexes en façade arrière, déplacement de l'escalier principal
intérieur (régularisation).

En réponse à votre lettre du 4 décembre 2015 sous référence, reçue le 10 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 6 janvier 2016.

Le projet concerne un immeuble situé dans la zone de protection de l'abbaye de Forest et de ses jardins. L'immeuble date d'avant 1932.

La demande vise à régulariser la modification de la vitrine commerciale et la réaffectation du rez-de-chaussée en horeca, la couverture de la cour, l'aménagement d'annexes et l'extension de mansardes en façade arrière ainsi que la modification de la cage d'escalier.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière sur les interventions à régulariser, excepté en ce qui concerne la devanture commerciale dont l'expression architecturale est en contradiction avec le caractère néoclassique des étages. Une situation s'inspirant davantage de l'état d'origine serait plus adéquate.

L'enseigne court par ailleurs sur la totalité de la largeur de la façade, ce qui n'est pas conforme au RRU. La Commission demande que les prescriptions urbanistiques soient strictement respectées à ce sujet.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
c.c. B.D.U. - D.M.S. Mme Françoise Cordier
B.D.U. - D.U. Mme Véronique Henry

M.-L. ROGGEMANS
Présidente